

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Quinzième session
Genève, 26 – 28 octobre 2026

OPTIONS POSSIBLES POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE TRADUCTION TOUT EN MAINTENANT LA QUALITÉ

Document établi par le Bureau international

RAPPEL

1. À sa quatorzième session, tenue du 6 au 8 octobre 2025, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail") a examiné la question de l'éventuelle introduction de nouvelles langues¹.
2. Le groupe de travail a prié le Bureau international d'établir, pour sa prochaine session, des documents présentant :
 - i) les options possibles pour réduire le coût de la traduction tout en maintenant la qualité et en optimisant la pratique de la traduction, notamment aux fins de l'éventuelle introduction de nouvelles langues et de la mise à jour de l'étude figurant dans le document [H/LD/WG/11/4](#), compte tenu des outils et technologies de traduction automatique fondés sur l'IA nouvellement disponibles et applicables; et
 - ii) une analyse financière actualisée de l'éventuelle introduction de nouvelles langues, y compris, mais sans s'y limiter, la réduction des coûts dans le cadre d'une pratique de traduction différenciée, et une évaluation des coûts de la traduction externalisée sur la base de différentes options et pratiques².

¹ Voir le document [H/LD/WG/14/1 Prov.2](#) (Projet d'ordre du jour).

² Voir le document [H/LD/WG/14/10 Rev.](#) (Résumé présenté par la présidente).

3. Pour répondre aux demandes du groupe de travail, le Bureau international a établi deux documents³. Le présent document propose des options possibles pour réduire les coûts de traduction tout en maintenant la qualité. Il propose également une mise à jour de l'étude sur la disponibilité et la facilité d'utilisation des technologies de traduction contenue dans le document H/LD/WG/11/4, compte tenu des évolutions intervenues dans les pratiques de traduction et des technologies de traduction apparues depuis la réalisation de cette étude en 2022.

4. Le présent document est structuré comme suit :

- Pratique actuelle de la traduction dans le système de La Haye
- Première option : amélioration des outils et des technologies
- Deuxième option : pratique différenciée en matière de traduction
- Troisième option : externalisation des traductions
- Quatrième option : pratique de traduction indirecte
- Conséquences de l'éventuelle introduction de nouvelles langues
- Résumé
- Évolution possible

PRATIQUE ACTUELLE DE LA TRADUCTION DANS LE SYSTÈME DE LA HAYE

5. Les enregistrements internationaux dans le cadre du système de La Haye sont effectués en français, anglais et espagnol, langues pour lesquelles le Bureau international fournit les traductions nécessaires⁴. La traduction des demandes internationales est assurée en interne par la Section de la traduction et de la terminologie du Service d'enregistrement de Madrid, selon une méthode de traduction directe dans laquelle le texte est traduit simultanément de la langue source vers les deux autres langues⁵.

6. Ainsi qu'il est indiqué dans le document H/LD/WG/11/4, la Section de la traduction et de la terminologie utilise WorldServer, un système de gestion de la traduction assistée par ordinateur, pour gérer le processus de traduction. Ce processus s'appuie sur des mémoires de traduction, à savoir des bases de données contenant des segments de texte déjà traduits, ainsi que sur WIPO Translate, l'outil interne de traduction automatique neuronale de l'OMPI, pour générer des traductions⁶.

7. Dans le cadre de ce processus, le texte à traduire est d'abord comparé aux entrées figurant dans la mémoire de traduction correspondante. Si aucune correspondance n'est trouvée, un traducteur interne procède à la postédition des propositions de traduction automatique générées par WIPO Translate⁷. Une partie des traductions postéditées est ensuite soumise à un contrôle de la qualité effectué par un réviseur interne (figure 1).

³ Le document [H/LD/WG/15/7](#) propose une analyse financière actualisée de l'éventuelle introduction de nouvelles langues.

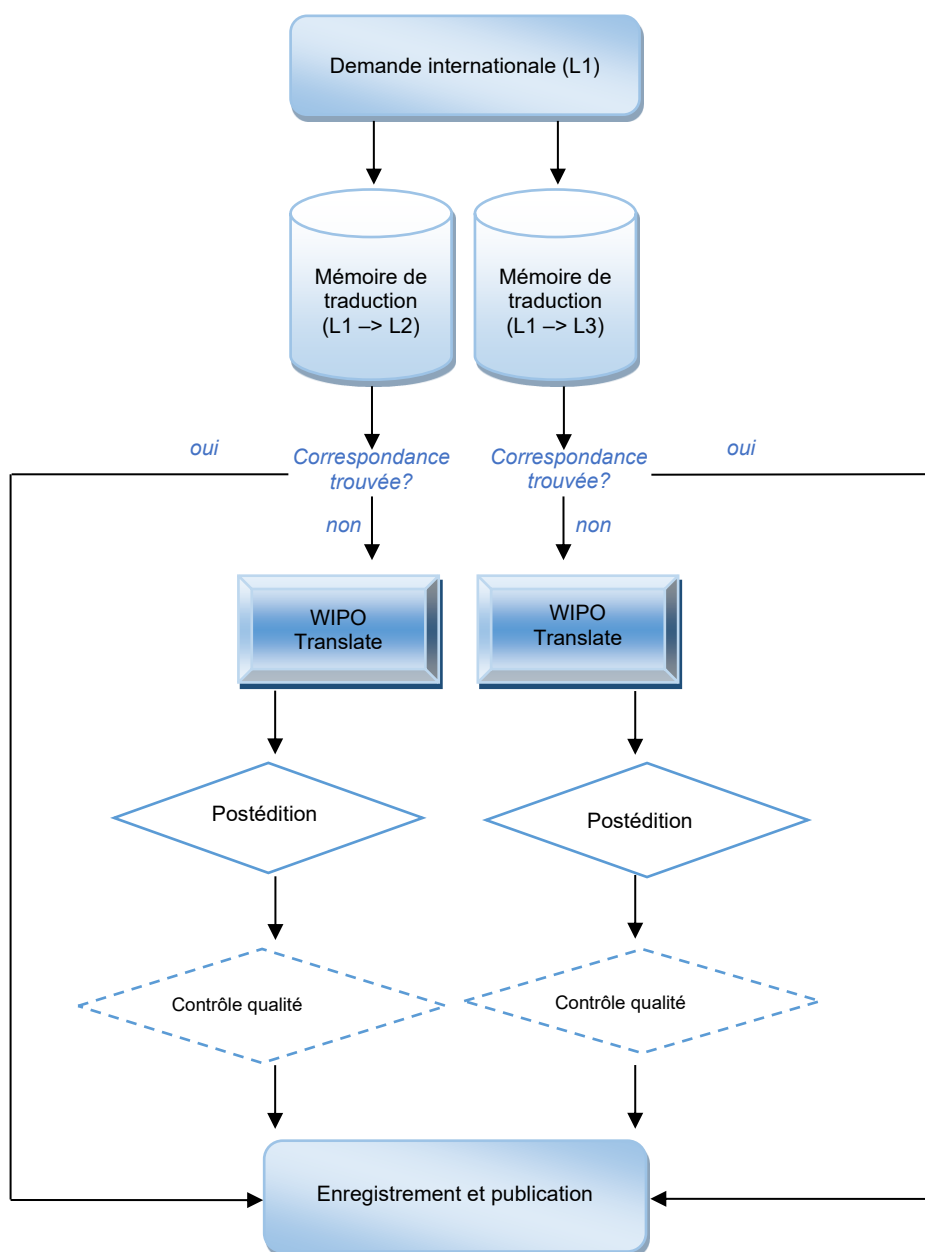
⁴ Voir la règle 6.2) du règlement d'exécution de l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "règlement d'exécution").

⁵ Voir le paragraphe 12 du document H/LD/WG/11/4.

⁶ Voir les paragraphes 4 à 7 du document H/LD/WG/11/4.

⁷ Ces traductions postéditées sont ensuite utilisées pour enrichir les mémoires de traduction. Pour de plus amples informations, voir les paragraphes 3 et 11 à 13 du document H/LD/WG/11/4.

Figure 1. Pratique actuelle en matière de traduction⁸



8. La Section de la traduction et de la terminologie s'appuie sur six mémoires de traduction pour les trois langues de travail du système de La Haye. Celles-ci sont conservées séparément pour chaque domaine⁹ et combinaison linguistique et contiennent actuellement environ 435 900 entrées. La quantité d'entrées contenues dans une mémoire de traduction donnée varie en fonction de la quantité de textes déjà traduits.

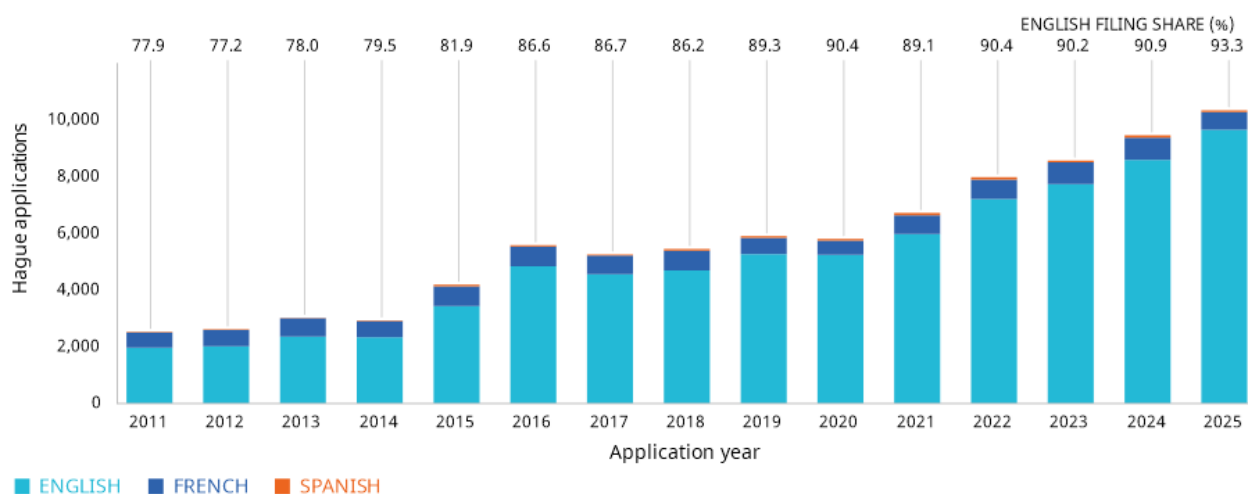
9. Depuis 2016, la part des demandes déposées en anglais n'a cessé d'augmenter pour atteindre plus de 93% en 2025, tandis que celle des demandes déposées en français a chuté pour atteindre 6%, et celle des demandes déposées en espagnol est tombée à moins de 1% (figure 2)¹⁰.

⁸ Les acronymes L1, L2 et L3 renvoient aux trois langues actuelles du système.

⁹ Les domaines pour lesquels l'OMPI gère des mémoires de traduction sont le système de La Haye, le système de Madrid, le système du PCT et la Division linguistique.

¹⁰ [Revue annuelle du système de La Haye 2026](#).

Figure 2. Répartition des demandes internationales par langue de dépôt, 2011–2025

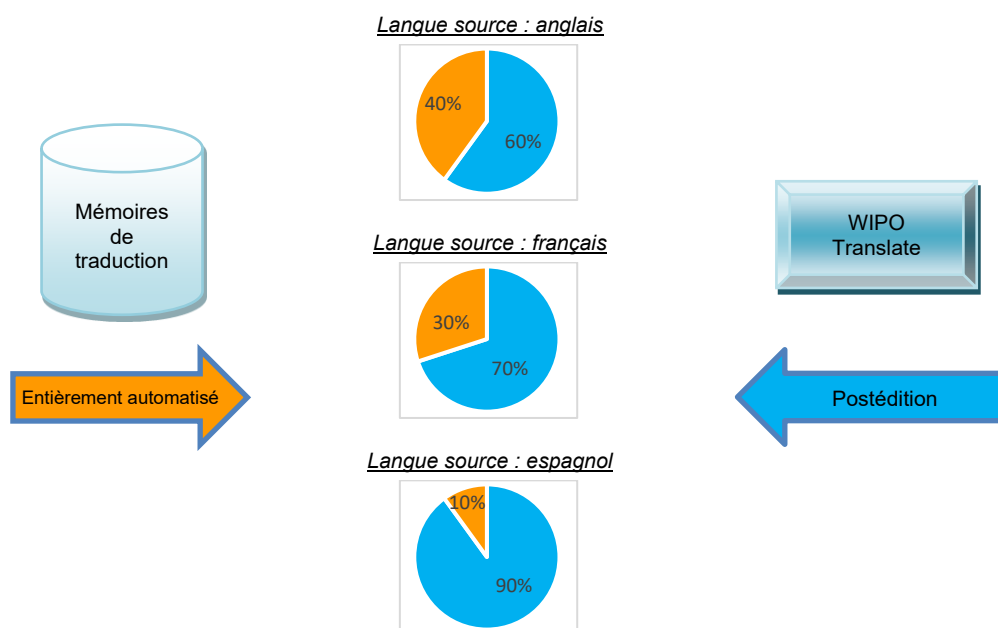


10. En conséquence, les mémoires de traduction pour les textes dont l'anglais est la langue source comportent beaucoup plus d'entrées que les mémoires de traduction pour les textes dont le français est la langue source, tandis que les mémoires de traduction pour les textes dont l'espagnol est la langue source comportent très peu d'entrées¹¹.

11. Le Bureau international estime qu'en 2025, en moyenne, une correspondance a été trouvée dans les mémoires de traduction pour environ 40% des segments de texte pour les traductions à partir de l'anglais, tandis que les 60% restants ont nécessité une postédition des propositions de traduction générées par WIPO Translate. En comparaison, les taux de correspondance étaient plus faibles pour les textes dont les langues sources étaient le français et l'espagnol : environ 30% et 10% respectivement. Ainsi, en 2025, entre 10% et 40% des traductions, selon la langue source, étaient entièrement automatisées, tandis que les 60% à 90% restants nécessitaient une postédition (figure 3).

¹¹ La mémoire de traduction de l'anglais vers l'espagnol, qui constitue le plus grand ensemble de données, comptait 200 176 entrées en avril 2025. La mémoire de traduction de l'espagnol vers le français, qui constitue le plus petit ensemble de données, comptait 2 396 entrées.

Figure 3. Correspondances dans la mémoire de traduction et postédition



12. Le texte couvert par les mémoires de traduction n'entraîne aucun coût de traduction, puisqu'il est traité automatiquement, sans intervention humaine. Les coûts de traduction ne concernent que les textes nécessitant une postédition, par un traducteur interne, de la traduction automatique générée par WIPO Translate, ainsi que le contrôle qualité ultérieur d'une partie de ces traductions postéditées, effectué par un réviseur interne. Les coûts globaux de traduction pourraient donc être réduits en augmentant la part des traductions entièrement automatisées, afin de diminuer la quantité de texte nécessitant une postédition et un contrôle qualité, ou en réduisant les coûts liés à la postédition et au contrôle qualité. Les différentes options sont présentées ci-après.

PREMIÈRE OPTION : AMÉLIORATION DES OUTILS ET DES TECHNOLOGIES

TECHNOLOGIES DE TRADUCTION UTILISÉES À L'OMPI

Outils et technologies fondés sur l'IA et nouvellement disponibles à l'OMPI

Grands modèles linguistiques

13. En 2025, la Division de la traduction du PCT a commencé à utiliser de grands modèles linguistiques pour effectuer la traduction, et la postédition automatique de certaines traductions, dans certaines combinaisons linguistiques, et pour certaines catégories de documents. Les grands modèles linguistiques peuvent être utilisés pour proposer automatiquement des suggestions de postédition pour des documents déjà traduits à l'aide d'autres méthodes, notamment la traduction automatique. L'utilisation efficace d'un grand modèle linguistique peut améliorer la précision et réduire l'ampleur des interventions manuelles nécessaires. Les grands modèles linguistiques sont des systèmes d'IA avancés, entraînés à partir d'énormes quantités de données textuelles multilingues, capables de comprendre et de générer des textes de qualité comparable à celle des écrits humains dans plusieurs langues. Grâce à l'utilisation de technologies telles que la génération augmentée par la recherche et d'autres méthodes permettant d'enrichir le contexte, les grands modèles linguistiques devraient être capables de saisir le contexte, les expressions idiomatiques et les nuances propres à un domaine, pour une traduction de meilleure qualité. Ces outils seront à terme intégrés aux flux de travail de WorldServer.

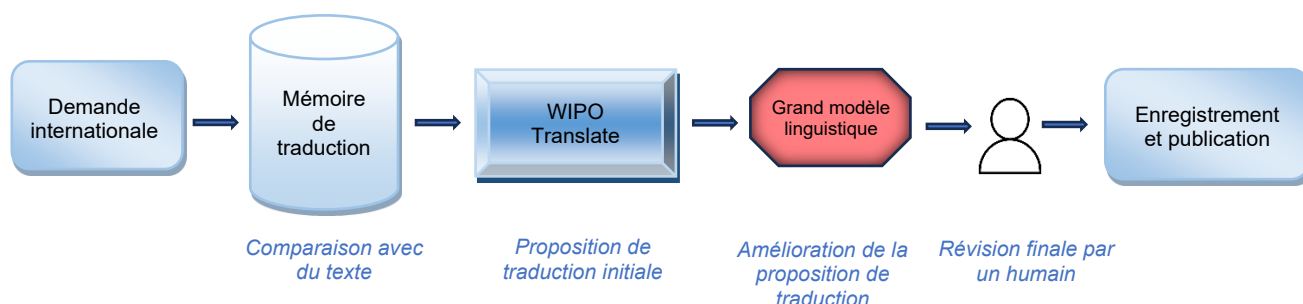
14. Ces outils n'en sont qu'aux premières étapes de leur déploiement au sein du PCT. Le Bureau international examine actuellement la possibilité de les appliquer au processus de

traduction du système de La Haye. Une possibilité pourrait être de déployer les grands modèles linguistiques pour améliorer les résultats bruts de la traduction automatique générée par WIPO Translate avant toute intervention humaine. Cela pourrait réduire le volume et la complexité des corrections à apporter par les traducteurs et réviseurs internes, et ainsi diminuer le temps et les ressources consacrés à la postédition tout en maintenant la qualité de la traduction.

15. Une autre possibilité serait d'utiliser les grands modèles linguistiques pour générer des traductions en remplacement ou en complément des résultats fournis par WIPO Translate. Grâce à leur capacité de traiter des informations contextuelles plus larges et à gérer le langage propre à un domaine de manière plus efficace que les outils de traduction automatique neuronale traditionnels, les grands modèles linguistiques pourraient produire des traductions initiales de meilleure qualité, réduisant ainsi l'ampleur de la postédition requise.

16. Selon une troisième option, les grands modèles linguistiques seraient utilisés comme un système automatisé de contrôle qualité. Un grand modèle linguistique pourrait passer en revue la traduction obtenue et signaler les erreurs, les incohérences ou les écarts potentiels par rapport à la terminologie propre au système de La Haye avant que le texte ne soit transmis à un réviseur interne. Cela permettrait aux réviseurs humains de donner la priorité aux segments les plus susceptibles de nécessiter des corrections, améliorant ainsi l'efficacité et la cohérence du processus de traduction. En utilisant ces outils en complément de WIPO Translate (figure 4), le Bureau international pourrait réduire le travail manuel de postédition, et diminuer ainsi les coûts de traduction sans compromettre la qualité.

Figure 4. Processus de traduction avec les grands modèles linguistiques



Mise au point et mise en œuvre

17. Les travaux techniques nécessaires pour intégrer les grands modèles linguistiques dans le processus de traduction du système de La Haye seraient effectués par l'équipe de développement interne de l'OMPI en s'appuyant sur les compétences et l'expérience acquises grâce à leur utilisation au sein de la Division de la traduction du PCT. Puisque ces outils sont en cours d'intégration dans WorldServer au sein de cette division, les tâches requises pour les traductions du système de La Haye consisteraient principalement à configurer les systèmes existants en fonction de la terminologie et des flux de travail propres à ce système, plutôt qu'à mettre au point des solutions entièrement nouvelles.

Amélioration de WIPO Translate

18. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 6, le Bureau international se sert actuellement de WIPO Translate pour la traduction automatique des textes du système de La Haye qui ne figurent pas dans les mémoires de traduction. Une version spécialement adaptée à la traduction des documents relatifs au système de La Haye a été mise au point et est entraînée avec le corpus des mémoires de traduction du système de La Haye¹².

¹² Voir les paragraphes 6 à 7 du document H/LD/WG/11/4.

19. Le perfectionnement de WIPO Translate pourrait contribuer à réduire les coûts de traduction dans le cadre du système de La Haye en améliorant la précision et la qualité des traductions générées par ordinateur. Une meilleure qualité de la traduction, obtenue grâce à un entraînement continu sur les contenus et la terminologie propres à chaque domaine, devrait permettre de réduire le recours à la postédition humaine, ce qui diminuerait le temps et les ressources consacrés au processus de traduction.

20. Le développement continu de WIPO Translate pourrait être soutenu par les offices de propriété intellectuelle, qui partageraient leurs ressources terminologiques et linguistiques, notamment les indications de produits, les légendes, les revendications et les descriptions, dans les combinaisons linguistiques pertinentes. Ces ressources permettraient d'enrichir les données d'entraînement et d'améliorer la précision et les résultats de l'outil.

21. Parallèlement à cela, le Bureau international met au point une solution visant à évaluer la précision des traductions automatiques générées par WIPO Translate pour le système de La Haye, en s'inspirant de l'approche utilisée dans le système de Madrid¹³. Cette solution déterminera le pourcentage de mots de la traduction automatique qui sont modifiés au cours de la postédition. Ceci permettra de disposer d'un indicateur objectif de la qualité de la traduction et contribuera à définir d'autres possibilités d'amélioration.

OUTILS ET TECHNOLOGIES EXTERNES

22. La possibilité de recourir à des services de traduction automatique proposés par des prestataires externes, plutôt qu'à WIPO Translate, a été envisagée¹⁴. Le recours à des services externes de traduction automatique entraînerait des coûts plus élevés que l'utilisation de WIPO Translate ou d'autres technologies internes. Par ailleurs, en raison de la nature confidentielle des demandes internationales, l'utilisation de prestataires externes nécessiterait une évaluation approfondie en termes de confidentialité, de sécurité et de protection des données.

DEUXIÈME OPTION : PRATIQUE DIFFÉRENCIÉE EN MATIÈRE DE TRADUCTION

23. Selon la pratique actuelle, le Bureau international fournit les traductions complètes des demandes internationales dans les trois langues du système de La Haye, indépendamment des parties contractantes désignées. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7, cela signifie que, pour chacune des deux langues cibles, tout texte non contenu dans les mémoires de traduction est postédité par un traducteur interne à partir des propositions de traduction automatique générées par WIPO Translate, une partie de ces traductions postéditées faisant ensuite l'objet d'un contrôle de la qualité effectué par un réviseur interne. Cette postédition et ce contrôle de la qualité sont effectués pour les deux langues cibles, que celles-ci soient ou non une langue de communication d'une partie contractante désignée. À titre d'exemple, une demande internationale déposée en anglais est traduite, postéditée et soumise à un contrôle de la qualité en français et en espagnol, même si seules des parties contractantes qui reçoivent des communications en anglais sont désignées¹⁵.

24. Une option envisageable pour réduire les coûts de traduction consisterait à mettre en place une pratique différenciée, selon laquelle le Bureau international fournirait des traductions en s'appuyant sur des mémoires de traduction existantes et sur WIPO Translate, sans postédition ni contrôle de la qualité de la traduction automatique générée par WIPO Translate

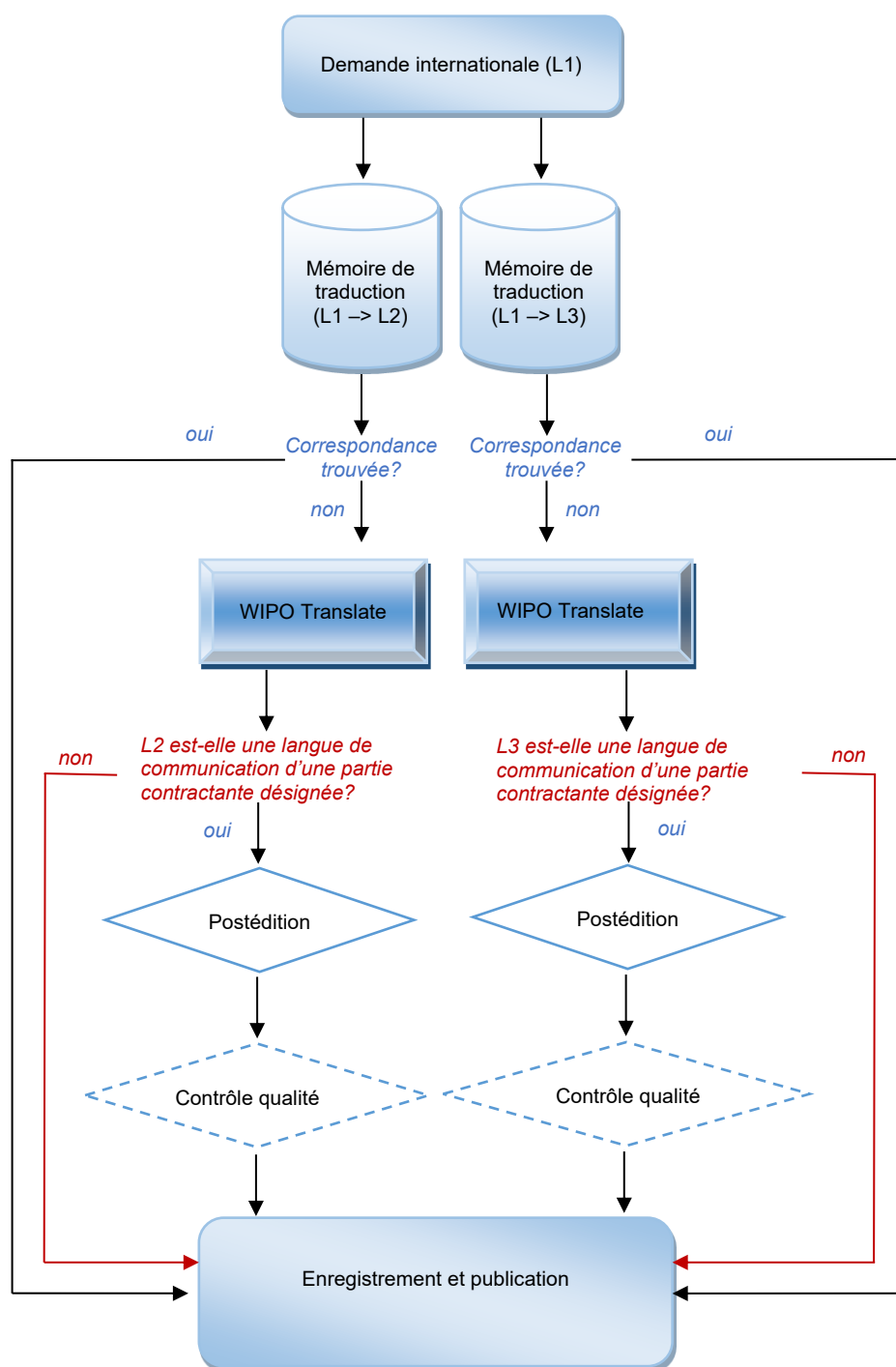
¹³ Une analyse similaire a été réalisée par le Bureau international pour la traduction des textes dans le cadre du système de Madrid (voir les paragraphes 19 à 22 du document [MM/LD/WG/23/10](#) et les paragraphes 12 à 15 du document [MM/LD/WG/24/5](#)).

¹⁴ Voir le paragraphe 29 du document H/LD/WG/11/4.

¹⁵ Conformément à la règle 6.3)ii) du règlement d'exécution, le Bureau international communique avec les offices des parties contractantes dans la langue notifiée par un office comme langue de communication ou bien dans la langue de la demande internationale.

pour les langues qui ne sont pas des langues de communication de l'office de parties contractantes désignées ("langue de communication") (figure 5)¹⁶.

Figure 5. Processus dans le cadre d'une pratique différenciée en matière de traduction



25. Le Bureau international a effectué une analyse des effets possibles de la mise en place de la pratique différenciée sur la charge de travail de traduction, en se fondant sur le nombre de dépôts et de désignations effectués en 2025. Pour cette analyse, la langue retenue dépendait soit de la langue notifiée par un office comme langue de communication en vertu de la règle 6.3.ii) du règlement d'exécution, soit de la langue dans laquelle un office envoie des

¹⁶ Voir le document [H/LD/WG/14/7](#).

communications au Bureau international, soit de la langue de la demande internationale si un office envoie des communications au Bureau international dans la langue de la demande internationale¹⁷.

26. D'après une analyse, le Bureau international estime qu'une pratique différenciée en matière de traduction aurait pu permettre de réduire la charge de travail liée à la traduction jusqu'à 80% cette année-là, puisque plus de 93% de l'ensemble des demandes internationales ont été déposées en anglais en 2025¹⁸ et que l'anglais est la langue de communication de la plupart des offices des parties contractantes désignées.

27. Le système de Madrid, qui fonctionne selon un régime linguistique trilingue identique à celui du système de La Haye, a commencé à mettre en place une pratique différenciée de la traduction il y a plusieurs années.

28. À la suite d'une proposition du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "groupe de travail du système de Madrid") faite à sa treizième session, qui s'est tenue du 2 au 6 novembre 2015, une pratique différenciée de la traduction a été mise en place pour les déclarations d'octroi partiel de la protection faisant suite à une notification de refus provisoire¹⁹. À sa vingt-deuxième session, tenue du 7 au 11 octobre 2024, le groupe de travail du système de Madrid est également convenu d'introduire une pratique différenciée en matière de traduction pour la traduction des enregistrements internationaux et des inscriptions. Ce processus a été progressivement mis en place en 2025²⁰.

29. Selon un rapport établi en vue de la vingt-quatrième session du groupe de travail du système de Madrid, prévue du 5 au 9 octobre 2026, les coûts de postédition ont diminué d'environ 29% en 2025 par rapport à l'année précédente²¹. La pratique différenciée en matière de traduction ayant été mise en place progressivement tout au long de l'année 2025, ce chiffre ne reflète pas l'ampleur totale des économies potentielles, qui devraient se concrétiser en 2026, première année complète de mise en œuvre pour tous les types de transactions²².

TROISIÈME OPTION : EXTERNALISATION DES TRADUCTIONS

30. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5, les traductions générées par WIPO Translate sont postéditées en interne par la Section de la traduction et de la terminologie. Afin de déterminer si l'externalisation de la postédition permettrait de réduire les coûts de traduction tout en maintenant la qualité, le Bureau international a mené une évaluation dans le cadre d'une

¹⁷ Par exemple, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) envoie ses communications dans la langue de la demande internationale; par conséquent, pour l'analyse de la pratique différenciée de la traduction, la langue de la demande internationale était considérée comme la langue de communication pour l'Union européenne. Le Canada envoie ses communications dans la langue de la demande internationale si celle-ci a été déposée en anglais ou en français, et en anglais, si la demande internationale a été déposée en espagnol; c'est pourquoi l'analyse de la pratique différenciée de la traduction reposait sur cette pratique pour le Canada.

¹⁸ *Revue annuelle du système de La Haye 2026*.

¹⁹ Voir le paragraphe 11 du document [MM/LD/WG/22/9](#). Le Bureau international traduit ces déclarations en utilisant les mémoires de traduction et WIPO Translate, sans effectuer de postédition ni de contrôle de la qualité.

²⁰ Voir le paragraphe 18.iii) du document [MM/LD/WG/22/15](#). En vertu de cette pratique, le Bureau international continue de traduire les documents à l'aide des mémoires de traduction et de WIPO Translate, mais la traduction automatique générée par WIPO Translate ne fait l'objet d'une postédition et d'un contrôle de la qualité que si une partie contractante désignée a choisi d'être notifiée dans cette langue ou si un titulaire choisit de recevoir des notifications dans cette langue. Voir les paragraphes 13 à 18 du document [MM/LD/WG/23/10](#) et le paragraphe 18.iii) du document [MM/LD/WG/24/5](#). La nouvelle pratique en matière de traduction a été mise en place progressivement, quelques transactions à la fois. La mise en œuvre a débuté avec les limitations et les invalidations (mars 2025), suivies des désignations postérieures (juillet 2025), puis des nouvelles demandes internationales et des radiations partielles sollicitées par les titulaires ou résultant de la cessation des effets de la marque de base (août 2025).

²¹ Voir le paragraphe 9 du document [MM/LD/WG/24/5](#).

²² Voir le paragraphe 11 du document [MM/LD/WG/24/5](#).

procédure de demande d'informations²³. Les conclusions ont montré que, compte tenu du volume actuel de textes à traduire, l'externalisation ne permettrait pas d'atteindre pleinement l'objectif de réduction des coûts tout en maintenant la qualité, pour les raisons exposées ci-après.

31. Tout d'abord, les tarifs proposés par les prestataires de services ne couvrent qu'une seule étape du processus global de traduction, à savoir la postédition des textes traduits. Une part importante du travail resterait tout de même à réaliser en interne, notamment la gestion des tâches, la coordination avec les prestataires et le contrôle de la qualité des travaux externalisés. En conséquence, les économies potentielles liées à l'externalisation seraient considérablement réduites compte tenu de la charge de travail résiduelle en interne.

32. D'autre part, l'externalisation risque d'allonger les délais de traitement. Les étapes supplémentaires liées à l'externalisation de ces tâches à des sociétés externes pourraient retarder le traitement des demandes internationales et ralentir le délai global de traitement. Ces retards pourraient notamment avoir des répercussions sur les enregistrements internationaux pour lesquels le déposant a demandé une publication immédiate²⁴.

33. Troisièmement, cette option pourrait nuire à la qualité, car les prestataires externes ne disposeraient pas du même niveau d'expertise ni de la même maîtrise de la terminologie et des exigences propres au système de La Haye que les traducteurs internes, qui ont acquis une expérience considérable au fil du temps. Les traducteurs internes apportent également un degré supplémentaire d'assurance qualité après l'examen des demandes internationales, une fonction que les prestataires externes ne peuvent pas facilement égaler. L'externalisation nécessiterait donc un suivi continu des prestataires externes et des mesures renforcées de contrôle de la qualité.

34. Enfin, l'externalisation nécessiterait d'apporter des modifications à WorldServer afin de mettre en place des flux de travail et des droits d'accès distincts pour les prestataires externes, dans un souci de respect de la confidentialité et de la sécurité des demandes internationales tout au long du processus.

QUATRIÈME OPTION : PRATIQUE DE TRADUCTION INDIRECTE

35. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5, l'OMPI traduit directement les enregistrements internationaux dans le cadre du système de La Haye, le texte étant traduit simultanément de la langue source vers les deux autres langues²⁵. Selon la pratique de la traduction indirecte, le texte serait d'abord traduit à partir de la langue source vers une langue cible qui servirait de langue relais, puis de la langue relais vers l'autre langue cible²⁶. Le Bureau international a mené une étude visant à déterminer si une pratique de traduction indirecte permettrait de réduire les coûts de traduction tout en maintenant la qualité. Les résultats de l'évaluation ont montré que cette option n'atteindrait pas pleinement l'objectif consistant à réduire les coûts de traduction tout en maintenant le niveau de qualité requis, et ce pour les raisons exposées ci-après.

36. Tout d'abord, il est important de souligner que la langue relais la plus appropriée est celle qui réunit trois qualités : c'est la langue dans laquelle la plupart des demandes internationales sont reçues (ce qui réduit ainsi au minimum le besoin global de traduction indirecte), elle offre des ressources de traduction de qualité à un coût raisonnable, et elle présente des taux de

²³ Pour de plus amples renseignements sur la procédure de demande d'informations, voir les paragraphes 4 à 11 du document [H/LD/WG/15/7](#).

²⁴ Selon la *Revue annuelle du système de La Haye 2026*, près de 61% des déposants ont demandé la publication immédiate des enregistrements internationaux en 2025.

²⁵ Voir le paragraphe 5.

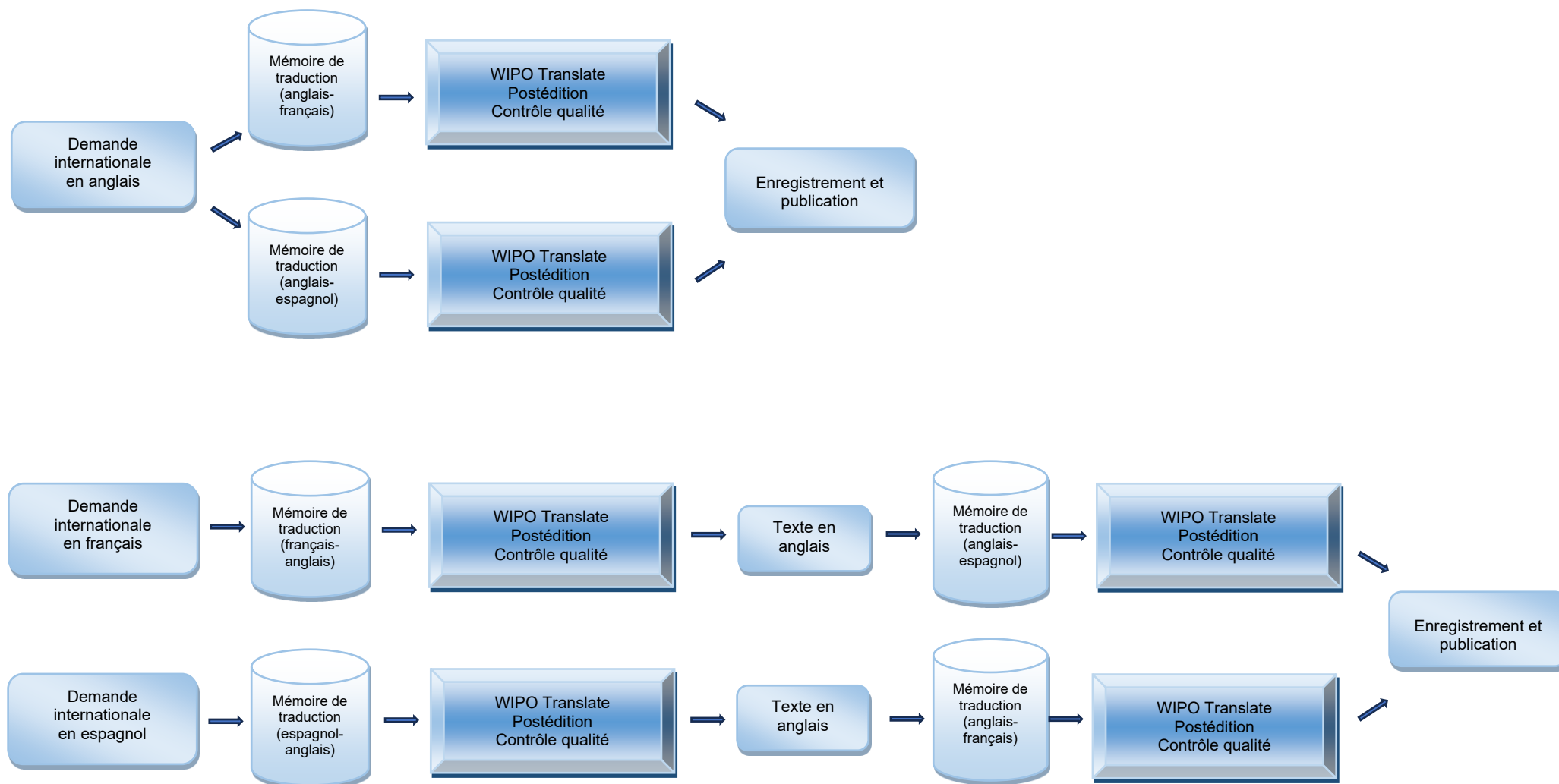
²⁶ Voir le paragraphe 25 du document [H/LD/WG/8/5](#).

concordance élevés dans les mémoires de traduction (ce qui réduit le volume de texte à postéditer). L'anglais répond à tous ces critères²⁷.

37. Sur cette base, la traduction indirecte ne présenterait un intérêt que pour les demandes internationales déposées en français ou en espagnol. Ces demandes seraient d'abord traduites vers l'anglais, qui servirait de langue relais, puis de l'anglais vers la troisième langue de travail (c'est-à-dire du français vers l'anglais puis vers l'espagnol, ou de l'espagnol vers l'anglais puis vers le français). Cela permettrait au Bureau international de tirer parti des taux de correspondance plus élevés des mémoires de traduction avec l'anglais comme langue source, réduisant ainsi la proportion de textes à postéditer. La pratique de la traduction indirecte est illustrée à la figure 6.

²⁷ Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 10, les taux de concordance dans les mémoires de traduction sont les plus élevés pour les traductions à partir de l'anglais (environ 40%), par rapport au français (environ 30%) et à l'espagnol (environ 10%). Voir également le paragraphe 7 concernant la pratique en matière de traduction.

Figure 6. Processus dans le cadre d'une pratique de traduction indirecte



38. Dans ces conditions, l'intérêt d'une traduction indirecte serait très limité, car seul un petit nombre de demandes est déposé en français ou en espagnol.

39. Du point de vue des effets sur la qualité, la traduction indirecte ajouterait une étape de traduction de la langue source vers la langue relais, ce qui pourrait allonger les délais de traitement. Cela pourrait avoir des répercussions sur les enregistrements internationaux pour lesquels le déposant a demandé une publication immédiate²⁸. En outre, les erreurs commises au stade de la langue relais pourraient nuire à la qualité de la traduction ultérieure vers la troisième langue, un risque qui n'existe pas dans le cadre de la pratique actuelle de traduction directe, où chaque langue cible est traitée indépendamment²⁹.

40. Enfin, la mise en place d'une pratique de traduction indirecte nécessiterait d'apporter des modifications techniques à WorldServer, notamment des ajustements du processus d'extraction des données et la création de flux de travail distincts pour certaines combinaisons linguistiques.

CONSÉQUENCES DE L'ÉVENTUELLE INTRODUCTION DE NOUVELLES LANGUES

41. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 2, le groupe de travail a également demandé au Bureau international d'examiner les possibilités de réduire les coûts de traduction dans le cadre de l'éventuelle introduction de nouvelles langues. Cette partie examine donc comment ces options s'appliqueraient dans ce contexte. L'analyse financière actualisée figure dans le document H/LD/WG/15/7.

42. Ainsi qu'il est indiqué dans le document H/LD/WG/11/4, le Bureau international ne dispose pas de mémoires de traduction pour les combinaisons linguistiques autres que les trois langues de travail actuelles, et WIPO Translate n'a pas été entraîné avec la terminologie propre au système de La Haye dans une autre langue. Les mémoires de traduction ne contiendraient donc, au départ, aucune entrée pour une quelconque nouvelle langue, et l'intégralité du texte devrait être traduit automatiquement puis postédité, jusqu'à ce qu'un corpus suffisant soit constitué, d'où des coûts initiaux plus élevés.

43. Première option : l'amélioration de WIPO Translate et le déploiement de grands modèles linguistiques seraient particulièrement utiles pour les nouvelles langues, pour lesquelles l'absence de mémoires de traduction établies rend indispensable une traduction automatique de qualité. Les grands modèles linguistiques, entraînés sur de vastes ensembles de données multilingues, pourraient compenser en partie l'absence initiale de mémoires de traduction, tandis que le partage de la terminologie et des ressources linguistiques par les offices de propriété intellectuelle concernés devrait faciliter l'entraînement de WIPO Translate pour de nouvelles combinaisons linguistiques.

44. Deuxième option : ainsi qu'il est indiqué dans le document H/LD/WG/15/7, une pratique différenciée en matière de traduction serait particulièrement pertinente pour les nouvelles langues et permettrait de maîtriser les coûts associés³⁰.

45. Troisième option : le recours à la sous-traitance serait nécessaire pour toute nouvelle langue, car la Section de la traduction et de la terminologie ne dispose pas des capacités de traduction internes pour effectuer les traductions du système de La Haye dans les nouvelles langues³¹.

46. Quatrième option : une pratique de traduction indirecte utilisant l'anglais comme langue relais constituerait la solution la plus pratique pour les nouvelles langues³².

²⁸ Voir le paragraphe 32.

²⁹ Voir également les paragraphes 35 à 42 du document [MM/LD/WG/17/7 Rev.](#)

³⁰ Voir les paragraphes 41 à 45 du document H/LD/WG/15/7.

³¹ Voir le paragraphe 23 du document [H/LD/WG/14/8](#).

³² Pour en savoir plus sur l'introduction de la traduction indirecte passant par l'anglais comme langue relais, voir les paragraphes 24 à 29 du document H/LD/WG/8/5.

RÉSUMÉ

47. Le présent document propose plusieurs options pour réduire les coûts de traduction du système de La Haye tout en maintenant la qualité.

48. Les mesures décrites dans le cadre de la première option (amélioration des outils et des technologies) contribueraient, dans leur ensemble, à une réduction progressive des coûts de traduction. L'entraînement continu de WIPO Translate à partir de contenus propres à un domaine et l'intégration de grands modèles linguistiques dans les flux de travail existants pourraient réduire la postédition manuelle. Par ailleurs, le Bureau international met actuellement au point une solution visant à évaluer la précision de la traduction automatique générée par WIPO Translate, en s'inspirant de l'approche utilisée dans le système de Madrid.

49. La deuxième option (pratique différenciée en matière de traduction) pourrait réduire sensiblement la charge de travail liée à la traduction, d'après les données de 2025. L'expérience du système de Madrid confirme sa viabilité.

50. Dans le cadre de la troisième option (externalisation), les tarifs proposés par les prestataires de services ne couvrent qu'une partie du processus de traduction, tandis qu'une partie du travail resterait à la charge de la Section de la traduction et de la terminologie. Cette option aurait des répercussions sur les délais de traitement et pourrait nuire à la qualité.

51. La quatrième option (pratique de traduction indirecte) pourrait réduire légèrement la proportion de texte à postéditer. Ce gain marginal ne justifierait pas les efforts de développement technique nécessaires pour modifier WorldServer, l'allongement potentiel des délais de traitement et le risque d'une baisse de la qualité de la traduction.

ÉVOLUTION POSSIBLE

52. Compte tenu des options examinées dans le présent document, le groupe de travail pourrait souhaiter :

- demander au Bureau international d'élaborer une proposition visant à intégrer les grands modèles linguistiques dans le processus de traduction du système de La Haye, en s'appuyant sur l'expérience acquise lors de leur mise en œuvre au sein de la Division de la traduction du PCT; et
- demander au Bureau international d'élaborer une proposition visant à introduire une pratique différenciée en matière de traduction, compte tenu de l'expérience du système de Madrid.

53. *Le groupe de travail est invité*

i) à examiner le contenu du présent document et

ii) à transmettre de plus amples instructions au Bureau international, notamment en lui indiquant s'il souhaite que celui-ci approfondisse l'une ou l'autre des propositions énoncées au paragraphe 52, pour examen à sa prochaine session.